

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 70 20 janvier 1950

n° 70 20

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

20 janvier 1950

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1950

Date du numéro

31 janvier 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et: dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 6 août, 1921 portant organisation du personnel des trésoreries coloniales et les textes subséquents

**Vu** le tableau d'avancement du personnel de la trésorerie de la Côte française de Somalis, dressé pour l'année 1950.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est promu dans le personnel de la trésorerie de la Côte française des Somalis, pour compter du 1er janvier 1950, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté : Au grade de commis principal hors classe. M. Chavigny (Amédée), commis principal de 1<sup>re</sup> classe (choix).

#### Art. 2

— Le chef du service du personnel, des finances et de la comptabilité et le trésorier-payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.**